



Communiqué de presse

Syndicat des Métallos (FTQ)

Important projet de loi du Bloc québécois sur le TCCE

Un pas important pour défendre nos emplois

Montréal, le 31 novembre 2005. Le Syndicat des Métallos (FTQ) se réjouit du projet de loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE) que le Bloc québécois va présenter à la Chambre des Communes. « Nous sommes confrontés régulièrement avec l'introduction de produits des pays émergents comme la Chine ou à des transferts de notre production vers les pays émergents. Nous demandons que les travailleurs aient leur mot à dire au sein de cette instance fédérale car ce sont leurs emplois qui sont en jeu », a déclaré Daniel Roy, coordonnateur au Syndicat des Métallos (FTQ).

Le projet de loi que soumettra le Bloc québécois prévoit que dorénavant le mouvement syndical pourra non seulement déposer des plaintes devant le TCCE mais sera également représenté au sein même de cette instance fédérale. « Il n'était pas normal que les travailleurs et les travailleuses directement touchés par des phénomènes comme le « dumping » ne pouvaient pas intervenir directement dans le processus de révision des mesures visant à protéger l'économie canadienne et québécoise », a poursuivi Daniel Roy.

Le leader syndical a rappelé que les producteurs des pays émergents particulièrement ceux de l'Asie peuvent vendre leur production sur nos marchés à des prix inaccessibles pour les producteurs canadiens et québécois. « Ils peuvent le faire, dit-il, grâce, notamment, à des lois environnementales inexistantes, à des coûts de main-d'œuvre très bas en raison du non-respect des droits humains et syndicaux, ainsi qu'à l'absence de lois sociales comme l'assurance maladie du Québec, le régime de rentes du Québec, les normes du travail, la loi sur la santé et la sécurité au travail et la loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, etc... Les grandes surfaces comme les Canadian Tire, les Zellers et les Wal-Mart n'hésiteront pas une seconde à acheter d'un producteur étranger même s'il n'y a qu'une petite différence dans le prix. Presque chaque jour, notre syndicat est confronté à une entreprise qui n'est pas en mesure d'écouler sa production dans ces magasins à cause de la compétition déloyale de l'Asie ».

Le cas de Bauer Nike et Sport Maska

Jusqu'en 1995, le Syndicat des Métallos (FTQ) représentait 1200 travailleurs et travailleuses de la compagnie Bauer à St-Jérôme, lesquels fabriquaient des patins à glace et des patins à roues alignées ainsi que des casques de hockey. « Aujourd'hui nous en comptons moins de

cent, explique Daniel Roy. Pour satisfaire la demande des grandes surfaces, la compagnie a sous-traité sa production dans des usines en Asie. Récemment, la compagnie Sport Maska dont nous représentons les employés de son usine de St-Jean-sur-Richelieu, a décidé de transférer chez un sous-traitant asiatique, qui, à son tour sous-traitera dans une usine chinoise, la production de ses patins à glace bas de gamme et moyenne gamme à cause de la pression d'une des grandes surfaces. Cette décision a causé des centaines de mises à pied définitives. Aucune plainte n'a été déposée devant le tribunal concernant l'importation de patins car il s'agit de compagnies multinationales qui n'ont aucun intérêt à défendre les emplois au Canada ».

Procycle

Dernièrement, le TCCE acceptait de revoir les mesures de protection face à l'invasion des bicyclettes asiatiques. « Sans l'adoption de ces mesures visant à protéger l'industrie canadienne de la fabrication de bicyclettes et de cadres de bicyclettes, soutient Daniel Roy, l'importation se ferait en quantité accrue et dans des conditions insoutenables pour l'industrie canadienne et québécoise. Nous savons, pour avoir négocié avec Procycle depuis plus de 20 ans, qu'elle ne bénéficie pas des marges nécessaires pour faire face à une telle concurrence et à une telle perte de part du marché. Procycle est une petite entreprise québécoise et n'a rien d'une multinationale œuvrant dans un secteur à haut rendement. Non seulement les quelques dizaines d'emplois chez Procycle seraient menacées mais c'est également neuf millions de dollars de salaire par année qui ne seraient plus dans la région de St-Georges-de-Beauce. Pour plusieurs familles de la région, leur principal gagne pain est menacé ».

Le coordonnateur a conclu en insistant sur l'importance de la présence des travailleurs et travailleuses au sein de l'instance fédérale. « Nous devons être présents afin de défendre non seulement les travailleurs et travailleuses mais aussi de la population. Nous avons malheureusement connu trop d'expériences négatives avec des employeurs plus préoccupés de profits à court terme que de la consolidation et du développement de la structure industrielle de leur propre pays. Nous pouvions faire quelque chose seulement lorsqu'un employeur comme celui chez Procycle par exemple acceptait de collaborer avec nous. Le projet de loi va nous aider à sortir de cette ornière ».

(30)

Pour informations : Daniel Roy, Syndicat des Métallos (FTQ), (450) 359-4441